



Bulletin Officiel

N° 5686 Vendredi 07 Septembre 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIARIES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 4-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICROCRED « 2018-1 » 8-11

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIB- 12

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 13-16

WIFAK BANK 17-19

INFORMATIONS POST AGO

CELLCOM – AGO - 20-24

SODEK-SICAR – AGO - 25-28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

- SOCIAL BUSINESS

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- SICAV SECURITY

- CAP OBLIG SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600

Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

« MICROCRED 2018-1 »

De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT

Prix d'émission : 100 dinars

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La durée pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

Wifak International Bank -WIB-

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba -Medenine-

La STB Finances, intermédiaire en bourse, informe le public que la Wifak International Bank -WIB- a décidé de proroger, au 31/08/2018 inclus, la période de souscription aux titres participatifs « Chahadet Wifak Bank 2018 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5639 du 28/06/2018), qui a été initialement prévue du 02/07/2018 au 31/07/2018 avec possibilité de prolongation au 15/08/2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médenine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »
»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Société CELLCOM**

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat, Charguia II, Ariana, Tunisie

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 14 Aout 2018, la Société CELLCOM publie ci-après :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :****APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers de l'exercice 2017, individuels et consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :**QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :**AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESULTATS REPORTEES.**

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	- 1 205 215
Résultats reportés	3 740 189
Résultat à affecter	2 534 974
Montant à affecter au compte report à nouveau	2 534 974

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :**ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE**

Les actionnaires décident de ne pas attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :**AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :**APPROBATION DE CONVENTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Ils approuvent aussi la continuité de leurs effets pour l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :**NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2018-2020**

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 :

ADMINISTRATEUR	QUALITE	DUREE DU MANDAT
Mr MOHAMED BEN RHOUMA	Président	2018 – 2020
Y.K.H HOLDING représentée par Mr TAREK HAMILA	Membre	2018 – 2020
M. FAROUK BEY	Membre	2018 – 2020
Mme GHOFRANE ZITOUNI	Membre	2018 – 2020
Mme AOITEF JOUIROU	Membre	2018 – 2020
Mr. MOHAMED GARBOUJ	Membre	2018 – 2020
Mr NABIL TRIKI	Membre	2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par la majorité.

HUITIEME RESOLUTION :**POUVOIRS**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II-Bilan après affectation :**

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	366 274	362 274
Moins : amortissements	<u>(264 435)</u>	<u>(193 658)</u>
	101 839	168 616
Immobilisations corporelles	1 827 690	1 796 736
Moins : amortissements	<u>(1 307 559)</u>	<u>(1 153 666)</u>
	520 131	643 070
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	887 646	887 646
Moins : amortissements	<u>(826 395)</u>	<u>(719 190)</u>
	61 251	168 456
Immobilisations en cours	22 000	-
Immobilisations financières	1 127 611	903 996
Moins : Provisions	<u>(317 116)</u>	<u>(6 290)</u>
	810 495	897 706
Total des actifs immobilisés	1 515 716	1 877 848
<u>Total des actifs non courants</u>	<u>1 515 716</u>	<u>1 877 848</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	6 397 674	10 252 590
Provisions pour dépréciation	<u>(908 359)</u>	<u>(808 359)</u>
	5 489 315	9 444 231
Clients et comptes rattachés	19 828 888	23 226 773
Provisions pour dépréciation	<u>(4 348 605)</u>	<u>(3 594 942)</u>
	15 480 283	19 631 831
Autres actifs courants	6 285 007	4 765 103
Provisions pour dépréciation	<u>(935 114)</u>	<u>(1 003 763)</u>
	5 349 893	3 761 340
Liquidités et équivalents de liquidités	5 156 877	3 908 564
Provisions / dép. des liquidités et équiv. de liquidités	<u>(3 876)</u>	<u>(3 876)</u>
	5 153 001	3 904 688
<u>Total des actifs courants</u>	<u>31 472 492</u>	<u>36 742 090</u>
<u>Total des actifs</u>	<u>32 988 208</u>	<u>38 619 938</u>

- Suite -

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Capitaux propres		
Capital social	4 461 532	4 461 532
Réserves légales	826 890	826 890
Autres réserves	150 000	-
Résultats reportés	2 534 974	3 890 189
Primes d'émission	5 581 416	5 581 416
Total des capitaux propres avant résultat	13 554 812	14 760 027
Résultat de l'exercice	0	0
<u>Total des capitaux propres après affectation</u>	<u>13 554 812</u>	<u>14 760 027</u>
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	8 644	58 192
Provisions pour risques et charges	410 329	343 488
Total des passifs non courants	418 973	401 680
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 767 114	12 944 753
Autres passifs courants	2 245 742	2 625 719
Concours bancaires	12 001 567	7 887 759
Total des passifs courants	19 014 423	23 458 231
<u>Total des passifs</u>	<u>19 433 396</u>	<u>23 859 911</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>	<u>32 988 208</u>	<u>38 619 938</u>

- Suite -

III- d'évolution des capitaux propres :

En TND	Capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Réserves pour régulation	Résultats Reportés	Modification Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	4 461 532	5 581 417	301 010		2 272 124	0	0	12 616 083
Résultat 2015							3 098 536	3 098 536
Affectation approuvée par l'AGO du 30/05/2016			268 533		2 830 003		-3 098 536	0
Dividende de 2015					-936 922			-936 922
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	4 461 532	5 581 416	569 543		4 165 205	0	0	14 777 696
Résultat 2016							-981 714	981 714
Affectation approuvée par l'AGO du 05/07/2017			257 347		724 367		-981 714	0
Dividende de 2016					-999 383			-999 383
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	3 740 189	0	0	14 760 027
Résultat 2017							1 205 215	-1 205 215
Affectation approuvée par l'AGO du 14/08/2018					-1 205 215		1 205 215	0
Dividende de 2017					0			0
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation	4 461 532	5 581 416	826 890	150 000	2 534 974	0	0	13 554 812

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**Société de Développement Economique de Kasserine
"SODEK-SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 août 2018, la Société Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous :

- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Les résolutions adoptées.

1. Le bilan après affectation du résultat :

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<i>au 31 décembre <u>2017</u></i>	<i>au 31 décembre <u>2016</u></i>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	7 057,846	6 281,150
Amortissements	(6 324,295)	(6 281,150)
Immobilisations corporelles	161 222,605	161 222,605
Amortissements	(151 028,153)	(159 218,563)
Immobilisations financières	5 837 300,000	4 987 300,000
Versements restant à effectuer	(271 000,000)	(172 000,000)
Provisions	(229 808,333)	(262 807,333)
Total des actifs immobilisés	5 347 419,670	4 554 496,709
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	5 347 419,670	4 554 496,709
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Autres actifs courants	1 812 668,753	1 345 334,691
Placements et autres actifs financiers	129 414,275	116 453,150
Provisions	(82 195,650)	(74 901,300)
Liquidités et équivalents de liquidités	1 035 794,162	671 835,727
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	2 895 681,540	2 058 722,268
TOTAL DES ACTIFS	8 243 101,210	6 613 218,977

- Suite -

(Exprimé en dinars)

au 31 décembre *au 31 décembre*
2017 2016

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CAPITAUX PROPRES**

Capital social	6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves	75 829,666	75 829,666
Résultats reportés	(2 427 423,635)	(2 233 674,384)
Modifications comptables	390 862,751	-
Total capitaux propres	4 275 323,782	4 078 210,282
Résultat de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres après affectation	4 275 323,782	4 078 210,282

PASSIFS**PASSIFS NON COURANTS**

Concours sur les ressources	3 409 471,121	2 121 350,000
-----------------------------	---------------	---------------

TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	3 409 471,121	2 121 350,000
---------------------------------------	----------------------	----------------------

PASSIFS COURANTS

Autres passifs courants	152 511,632	148 166,844
Avance sur rétrocession de participation	330 794,675	265 400,825
Autres passifs financiers	75 000,000	91,026

TOTAL DES PASSIFS COURANTS	558 306,307	413 658,695
-----------------------------------	--------------------	--------------------

TOTAL DES PASSIFS	3 967 777,428	2 535 008,695
--------------------------	----------------------	----------------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	8 243 101,210	6 613 218,977
--	----------------------	----------------------

- Suite -

2-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Modifications comptables	Fonds social	Résultats reportés déficitaires	Résultat de l'exercice	Total
Valeurs au 31/12/2016	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	-	2 000,000	(2 233 674,384)	-	4 078 210,282
Corrections d'erreurs fondamentales				390 862,751				390 862,751
Résultat de l'exercice 2017							(193 749,251)	(193 749,251)
Affectation du résultat de l'exercice 2017 suivant l'AGO du 24/08/2018						(193 749,251)	193 749,251	-
Valeurs au 31/12/2017	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	390 862,751	2 000,000	(2 427 423,635)		- 4 275 323,782

(*) La société a comptabilisé en modifications comptables, les intérêts de retard sur les actionnaires défailants pour la période allant du 14/02/2012 au 31/12/2016, ces intérêts ont été calculés au taux d'intérêt statutaire de 6%.

- Suite -

3-Les résolutions adoptées :**اللائحة الأولى:**

بعد الاطلاع على أسباب التأخير في استدعاء الجلسة العامة العادية تمت المصادقة على طرق وأجال إستدعائها .
و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية:

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات للسنة المالية 2017، قررت الجلسة العامة المصادقة على تقرير مجلس الإدارة

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة:

بعد الإطلاع على القوائم المالية لسنة 2017 وتسجيل ما جاء بها (مجموع الأصول: 8.243.101,210 د) تمت المصادقة على هذه اللائحة بأغلبية الحاضرين بنسبة 83.274 % بإستثناء الشركة التونسية للبنك في ما يخص إحتساب فوائض التأخير المحتسبة على المبالغ الغير محررة من رأس المال.

اللائحة الرابعة:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية لسنة 2017 كما وقع اقتراحه من طرف مجلس الإدارة ووقع تدقيقها من طرف مراقب الحسابات على النحو التالي:

النتيجة المخصصة (خسارة) سنة 2017 : (193.749,251) دينار
النتيجة المؤجلة (خسارة) : (193.749,251) دينار

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بنفس الأغلبية الواردة باللائحة الثالثة.

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلّق بالتصرّف خلال السنة المالية 2017.
و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

تفوض الجلسة العامة العادية كلّ النفوذ وكلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو كلّ شخص مفوض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و النشر التي يقتضيها القانون.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	176,174	176,198		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,746	119,765		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,037	102,050		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,856	104,873		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,395	105,409		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,722	15,724		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,017	115,031		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,125	1,125		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,578	103,592		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,618	1,620		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,677	42,682		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,655	57,661		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	129,281	128,617		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	129,657	127,842		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	165,481	162,447		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	604,152	593,587		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	140,022	137,283		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	145,037	142,450		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	144,649	141,759		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,086	118,111		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	131,032	127,769		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	182,425	179,771		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	102,054	101,976		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,206	109,690		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	182,096	178,133		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	158,095	154,689		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	116,645	115,869		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	126,865	125,960		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,533	24,966		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2443,389	2368,856		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,581	139,861		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	167,830	168,090		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	217,685	217,663		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,794	20,785		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5513,822	5521,656		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,149	3,056		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,637	2,581		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,336	1,307		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,171	1,166		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,239	1,227		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,258	1,242		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	138,632	137,803		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,586	126,867		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1202,486	1148,730		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,116	13,044		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,100	12,100		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,706	107,720
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,070	102,083
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	104,126	104,141
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	102,113	102,128
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,579	103,595
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,490	106,503
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	104,070	104,085
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,028	101,039
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,950	102,964
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,667	103,681
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,627	102,641
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	106,257	106,273
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,294	104,306
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,160	103,171
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,378	102,392
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,650	103,662
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	102,092	102,108
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	103,226	103,239
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,672	104,683
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	102,167	102,181
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	102,135	102,147
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,898	104,911
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,781	101,793

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCPOBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,550	10,552
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,828	102,839
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,897	102,912
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,218	104,231
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,355	10,356
FCPOBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
75	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	-	100,000
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,178	64,697
77	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	110,692	109,201
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,791	18,713
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	340,150	333,002
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,629	30,409
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2619,085	2579,407
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,323	78,119
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,456	57,470
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	122,220	121,459
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	112,196	110,741
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,055	11,053
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,316	12,202
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,105	16,088
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,818	15,678
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	17,559	17,415
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,575	14,496
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	165,862	163,679
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	153,302	151,678
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,870	9,741
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	131,068	131,074
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	97,378	95,247
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	101,733	99,292
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,920	98,881
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	120,302	118,732
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	98,895	98,772
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,955	10,893
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,165	105,881
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	179,215	176,241
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	128,406	125,135
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,387	113,881
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	133,218	128,919
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	225,499	224,792
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	198,232	197,663
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,327	167,213
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,397	26,236
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	159,312	157,622
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	129,113	129,703
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9665,410	9626,751
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	83,511	83,324
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1140,011	1136,879
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6465,486	6472,589
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5635,717	5636,811
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,973	101,950
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	125,823	125,515
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 073,224	13 073,143

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence^(*) de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

(*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : TUNISIE VALEURS

Siège social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

Forme juridique : Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

Législation particulière applicable : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

Date de constitution : 22/05/1991

Capital social : 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
TOTAL	100,00%	704.572	21.841.732	35,23%

Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
Total	604.572	18.741.732	30,23%	85,81%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie C : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement auprès du personnel non actionnaire :

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « société ALMAJED SANTE », l'ouverture au public des fonds « FCP HELION SEPTIM », « FCPR ESSOR FUND », « FCPR BYRSA FUND » et du fonds d'amorçage « ANAVA SEED FUND », le déclassement des fonds « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA » et la liquidation du fonds « FCPR Valeurs Développement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
88	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
89	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
90	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
92	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
93	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
94	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
95	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
98	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
103	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
107	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
110	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
34	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
35	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
36	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
40	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SOCIAL BUSINESS »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « *SOCIAL BUSINESS* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 323 030, Dinars, un actif net de 1 302 690, Dinars, et un déficit de 16 345 Dinars.

A notre avis, les états financiers du fonds « *SOCIAL BUSINESS* » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard

4. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Le gestionnaire du **SOCIAL BUSINESS** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds d'amorçage Social Business

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 20 Juillet 2018

Le Commissaire aux comptes

Kais BOUHAJJA



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	5.1	1 287 752	1 239 502
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		368 900	31 900
Titres OPCVM		757 652	1 067 542
Autres Valeurs du Portefeuilles		161 200	140 060
Placements monétaires et disponibilités	5.2	23 842	125 871
Placements monétaires			0
Disponibilités		23 842	125 871
Créances d'exploitation		11 436	1 791
Intérêt à recevoir		11 436	1 791
TOTAL ACTIF		1 323 030	1 367 164
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.3	20 340	48 129
Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF		20 340	48 129
ACTIF NET			
Capital	5.4	1 376 006	1 371 612
Sommes distribuables		(73 316)	(52 577)
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(52 577)	0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(20 739)	(52 577)
ACTIF NET		1 302 690	1 319 035
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 323 030	1 367 164

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Revenus du portefeuille-titres	6.1	55 516	32 861
Dividendes		42 804	22 442
Revenus des autres valeurs		12 712	10 419
Revenus des placements monétaires		342	2 860
Revenus des placements monétaires		342	2 860
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		55 858	35 721
Charges de gestion des placements	6.2	(71 303)	(87 878)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(15 446)	(52 157)
Autres charges	6.3	(5 293)	(420)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 739)	(52 577)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(20 739)	(52 577)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 512	11 039
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(8 118)	10 573
Frais de négociation			0
RESULTAT DE L'EXERCICE		(16 345)	(30 965)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 décembre</i> 2017	<i>31 décembre</i> 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(16 345)	(30 965)
Résultat d'exploitation	(20 739)	(52 577)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 512	11 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8 118)	10 573
Frais de négociation de titres		0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	1 350 000
Souscriptions		
- Capital	0	1 350 000
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(16 345)	1 319 035
ACTIF NET		
En début de période	1 319 035	0
En fin de période	1 302 690	1 319 035
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	13 500	13 500
En fin de période	13 500	13 500
VALEUR LIQUIDATIVE	96,496	97,706
TAUX DE RENDEMENT	(1,25%)	(2,29%)

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds d'amorçage « **SOCIAL BUSINESS** » arrêtés au 31 décembre 2017, dont le bilan présente un total de 1 323 030 DT, l'état de résultat présente un résultat de l'exercice négatif de 16 345 DT, l'état de variation de l'actif net présente un actif net de 1 302 690 DT et une valeur liquidative de 96 ,496 DT.

1. Présentation du fonds :

« **SOCIAL BUSINESS** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « **SOCIAL BUSINESS** » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2. Orientation de gestion :

Le fonds d'amorçage « **Social Business** » est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants et à finalité sociale « **Social Business** »

Le fonds « **Social Business** » intervient dans les projets innovants et ce en aidant les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- Achèvement du schéma de financement du projet.

Le fonds d'amorçage «**Social Business** » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création ou ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du « **Social Business** ».

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « **SOCIAL BUSINESS** » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « **SOCIAL BUSINESS** » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables :

a. Principes comptables :

Le fonds SOCIAL BUSINESS applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

b. Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b.2. Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b.3. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes sur le bilan

5.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2017, un montant de 1 287 752 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	Méthode d'évaluation	% Actif net	% Actif
		514 566	530 100		40,69%	39,27%
Actions Non Cotées		353 900	368 900		28,32%	27,33%
VAPNOW	700	122 000	122 000	Transaction récente : Prix d'acquisition	9,37%	9,04%
SUD EXTREME ANIMATION	850 000	200 000	200 000	Transaction récente : Prix d'acquisition	15,35%	14,81%
NEXT GEN SA	810	30 000	45 000	Transaction récente : Augmentation de capital	3,45%	3,33%
CIFEA	190	1 900	1 900	Transaction récente : Augmentation de capital	0,15%	0,14%
Compte Courant Associé		160 666	161 200		12,37%	11,94%
CIFEA CCA		66 055	66 572		5,11%	4,93%
NEXT GEN CORP CCA		94 611	94 628		7,26%	7,01%
Titres OPCVM		749 101	757 652		58,16%	56,12%
Actions des SICAV		749 101	757 652		58,16%	56,12%
UGFS BONDS FUND	18 043	182 466	188 459	Valeur Liquidative	14,47%	13,96%
TPF	2 104	203 556	203 853	Valeur Liquidative	15,65%	15,10%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 692	177 129	177 756	Valeur Liquidative	13,65%	13,17%
AMEN TRESOR SICAV	1 782	185 950	187 584	Valeur Liquidative	14,40%	13,90%
TOTAL		1 263 667	1 287 752		98,853%	95,389%

5.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2017, un montant de 23 842 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
Banque		23 842	23 842	1,83%	1,77%
Banque Somme à l'encaissement		991	991	0,08%	0,07%
		22 851	22 851	1,75%	1,69%
TOTAL		23 842	23 842	1,83%	1,77%

5.3 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2017, un montant de 20 340 DT.
Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Gestionnaire	18 852	46 641
Dépositaire	1 488	1 488
Total	20 340	48 129

5.4 Note sur le Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016

Montant	1 371 612
Nombre de parts émises	13 500
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8 118)
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	

Capital au 31/12/2017

Montant	1 376 006
Nombre de parts	13 500
Nombre de copropriétaires	2

6. Notes sur l'état de résultat

6-1 Revenus du portefeuilles titres :

Cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2017, à **55 858** DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Dividendes	42 804	22 442
Autres revenus	12 712	10 419
Revenus compte de dépôt	342	2 860
Total	55 858	35 721

6-2 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2017, à **71 303** DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	33 486	40 684
Rémunération du dépositaire	5 890	8 651
Frais Incubation	31 927	38 543
Total	71 303	87 878

6-3 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2017, à **5 293** DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Autres Rémunérations et Honoraires	5 041	0
Impôts et taxes	60	135
Services bancaires et assimilés	192	285
Total	5 293	420

7. Autres notes aux états financiers

7.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	4,138	2,646
Charges de gestion des placements	(5,282)	(6,509)
Revenus nets des placements	(1,144)	(3,863)
Autres charges	(0,392)	(0,031)
Résultat d'exploitation (1)	(1,536)	(3,895)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(1,536)	(3,895)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,927	0,818
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,601	0,783
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,325	1,601
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1,211)	(2,294)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,325	1,601
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,325	1,601
Valeur liquidative	96,496	97,706

7-3 Transactions avec les parties liées

a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 1,00 % HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.

- 2,00 % HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **21 684 DT TTC**.

b) Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de **5 000 DT HT** pour les deux premières années de vie du fonds et **7 500 DT HT** à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **5 890 DT TTC**.

c) Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes.

Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **11 802 DT TTC**.

d) Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » prend en charge les frais liés à des prestations externes. Ces frais couvrent les prestations et services d'expertise fournis pour l'aide au montage de dossiers d'investissement des projets innovants « Social Business », notamment, la conception et la définition du projet, le prototypage, le brevetage, etc.

Ces frais sont évalués et plafonnés à 2% HT l'an, calculés sur la base des montants souscrits et versés trimestriellement à terme échu.

La charge de l'exercice s'élève à **5 041 DT TTC**.

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 juin 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.186.359 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2018 s'élevant à 42.144 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du deuxième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 juin 2018, ce taux est de l'ordre de 21,82%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation ci haut indiquée, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « SICAV SECURITY » arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30-06-2018
(Exprimé en Dinar)

En TND		<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		928 665	888 092	854 014
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	353 925	276 197	302 616
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	574 740	611 895	551 398
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		259 136	219 556	290 082
AC2a Placements monétaires	3.4	202 485	101 631	212 568
AC2b Disponibilités		56 651	117 925	77 514
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 187 801	1 107 648	1 144 096
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 156	1 063	1 141
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	286	1 517	272
Total Passif		1 442	2 580	1 413
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.8	1 164 008	1 086 220	1 110 783
CP2 - Sommes distribuables		22 351	18 849	31 900
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		22	59	59
CP2b Sommes distribuables de la période		22 329	18 790	31 841
Actif Net		1 186 359	1 105 068	1 142 683
Total Passif et Actif Net		1 187 801	1 107 648	1 144 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-04-2018 AU 30-06-2018
(Exprimé en Dinar)

En TND			Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice clos le au 31/12/2017
PR1 -	Revenus du Portefeuille Titres	3.3	16 570	24 529	15 038	23 126	40 858
PR1a	Dividendes		8 505	8 505	6 805	6 805	8 764
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 065	16 024	8 233	16 321	32 094
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	2 619	5 350	1 620	4 143	8 291
Total Revenus des Placements			19 189	29 879	16 658	27 269	49 149
CH1	Charges de gestion des placements	3.9	(3 508)	(6 883)	(3 245)	(6 513)	(13 206)
Revenus Nets des Placements			15 681	22 996	13 413	20 756	35 943
CH2	Autres charges	3.10	(343)	(655)	(938)	(1 868)	(3 973)
Résultat d'Exploitation			15 338	22 341	12 475	18 888	31 970
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-	(12)	(112)	(98)	(129)
Sommes distribuables de la Période			15 338	22 329	12 363	18 790	31 841
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	12	112	98	129
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		26 806	57 740	14 652	15 700	41 638
	Frais de négociation de titres		-	(14)	(73)	(73)	(73)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	(2 518)	3 917	3 917	3 917
Résultat Net de la Période			42 144	77 549	30 971	38 432	77 452

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-04-2018 AU 30-06-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice clos le au 31/12/2017
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>42 144</u>	<u>77 549</u>	<u>30 971</u>	<u>38 432</u>	<u>77 452</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	15 338	22 341	12 475	18 888	31 970
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	26 806	57 740	14 652	15 700	41 638
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	(2 518)	3 917	3 917	3 917
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(14)	(73)	(73)	(73)
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	<u>(31 824)</u>	<u>(31 824)</u>	<u>(36 056)</u>	<u>(36 056)</u>	<u>(36 056)</u>
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	-	<u>(2 051)</u>	<u>(14 898)</u>	<u>(12 479)</u>	<u>(13 885)</u>
AN3a	Souscriptions	20 540	53 016	-	2 419	5 168
CSS	Capital	19 356	50 119	-	2 321	4 890
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	501	1 172	-	5	110
RSD	Régularisation des sommes distribuables	683	1 725	-	93	168
AN3b	Rachats	(20 540)	(55 067)	(14 898)	(14 898)	(19 053)
CSR	Capital	(19 356)	(52 054)	(14 207)	(14 207)	(18 102)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(501)	(1 220)	(117)	(117)	(270)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(683)	(1 793)	(574)	(574)	(681)
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>10 320</u>	<u>43 676</u>	<u>(19 983)</u>	<u>(10 103)</u>	<u>27 511</u>
AN4 -	<u>Actif net</u>					
AN4a	Début de période	1 176 039	1 142 683	1 125 052	1 115 172	1 115 172
AN4b	Fin de période	1 186 359	1 186 359	1 105 069	1 105 069	1 142 683
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>					
AN5a	Début de période	64 161	64 273	65 210	65 070	65 070
AN5b	Fin de période	64 161	64 161	64 353	64 353	64 273
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,490</u>	<u>18,490</u>	<u>17,172</u>	<u>17,172</u>	<u>17,779</u>
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>14,37%</u>	<u>13,70%</u>	<u>11,14%</u>	<u>6,99%</u>	<u>7,01%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2018 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/06/2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/06/2018 un montant de 353 925 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions et droits rattachés	17 561	77 745	299 202	25,22%
BNA	398	2 967	7 571	0,64%
BT	3 000 (*)	3 601	25 524	2,15%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	10 244	0,86%
Hannibal LEASE	280	2 282	2 422	0,20%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	33 742	2,84%
MONOPRIX	2 160	6 111	23 123	1,95%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	63 876	5,38%
SFBT	4 748 (**)	11 647	105 686	8,91%
UIB	850	9 560	26 214	2,21%
BNA DA 200618	400	301	800	0,07%
Titres OPCVM	533	55 345	54 723	4,61%
Cap Oblig Sicav	533	55 345	54 723	4,61%
Total	18 094	133 090	353 925	29,83%

(*) Dont 600 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

(**) Dont 950 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du deuxième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/04/2018	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2018
Actions et Droits	-	14	-	-	-	14
BNA DA 200618	-	4	-	-	-	4
SFBT DA 2018	-	10	-	-	-	10

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/06/2018 un montant de 574 740 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	170 850	172 303	14,52%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	97 188	8,19%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	75 000	75 115	6,33%
Emprunts des sociétés	7 050	391 003	402 437	33,92%
ATL 2013/2	600	36 000	37 296	3,14%
Attij Bank Sub 2015	500	30 000	31 187	2,63%
Attij leasing 2015/1	1 000	40 000	40 467	3,41%

BTE 2016	550	44 000	45 120	3,80%
BTK 2012/1	700	20 003	20 633	1,74%
CHO COMPAGNY 2009	600	15 000	15 390	1,30%
CIL 2015/2	500	30 000	31 227	2,63%
HL 2013/2	300	6 000	6 116	0,52%
HL 2016/2	250	20 000	20 721	1,75%
HL2017/3	550	55 000	56 504	4,76%
UIB 2009/1	500	30 000	31 343	2,64%
UIB 2011/1	500	20 000	20 883	1,76%
TL 2017/1	250	20 000	20 080	1,69%
CIL 2017/2	250	25 000	25 470	2,15%
Total	8 150	561 853	574 740	48,45%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du deuxième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2018
Emprunts d'Etat	87 500	-	12 500	12 500	-	75 000
EMP NAT 2014 Cat C/3	87 500	-	12 500	12 500	-	75 000
Emprunts de sociétés	85 000	-	25 000	25 000	-	60 000
Attij leasing 2015/1	60 000	-	20 000	20 000	-	40 000
TL 2017/1	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
Total	172 500	-	37 500	37 500	-	135 000

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 16.570 DT pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Revenus des Actions (Dividendes)	8 505	8 505	6 805	6 805	8 764
Revenus des Emprunts d'Etat	2 187	4 368	2 345	4 706	9 140
Revenus des Emprunts des Sociétés	5 878	11 657	5 888	11 615	22 954
Total	16 570	24 530	15 038	23 126	40 858

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/06/2018 à 202.485 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
PLT 03-08-2018 ATB 3 mois à 6,5%	100	100 000	100 841	8,50%
PLT 27-08-2018 ATB 6 mois à 6%	100	100 000	101 644	8,57%
Total	200	200 000	202 485	17,07%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2.619 DT pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2018 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	2 619	5 350	1 620	4 143	8 291
Total	2 619	5 350	1 620	4 143	8 291

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.156 DT au 30/06/2018 contre 1.063 DT au 30/06/2017.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2018	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	17	11	8
Retenue à la Source	172	167	167
Redevance CMF	97	90	97
Contribution Conjoncturelle à Payer	-	1 249	-
Total	286	1 517	272

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/04/2018 au 30/06/2018 s'élève à 10.320 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	26 806
Variation de la part Revenu	(16 486)
Variation de l'Actif Net	10 320

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/04/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2018
Montant	1 108 848	19 356	(19 356)	1 118 848 (*)
Nombre de titres	64 161	1 120	1 120	64 161
Nombre d'actionnaires	36	1	1	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2018 au 30-06-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	1 108 848
Variation des +/- values potentielles sur titres	57 740
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 518)
Frais de Négociation de titres	(14)
Régul des sommes non distribuables de la période	(48)
Capital au 30.06.2018	1 164 008

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	3 508	6 883	3 245	6 513	13 206
Total	3 508	6 883	3 245	6 513	13 206

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement.

La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2018 s'élève à 3.508 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
Redevance CMF	295	580	275	552	1 119
TCL	48	75	40	67	121
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	623	1 249	2 733
Total	343	655	938	1 868	3 973

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 juin 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 28.979.382 DT, et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2018 s'élevant à 320.158 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du deuxième trimestre 2018, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 juin 2018, ce taux est de l'ordre de 30,75%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité,et en dehors de l'observation ci haut indiquée,nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion de comporte pas de réserves à l'égard de ce point

Tunis, le 31 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-
Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30/06/2018
(Exprimé en Dinar)

En TND		30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	
<u>ACTIF</u>					
AC1 -	Portefeuille titres	3.1	15 623 894	19 110 428	16 400 463
AC1a	Actions et valeurs assimilées		1 315 096	1 232 585	500 008
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		14 308 798	17 877 843	15 900 455
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		13 395 611	7 630 798	7 937 880
AC2a	Placements monétaires	3.3	12 453 493	6 501 340	7 500 616
AC2b	Disponibilités		942 118	1 129 458	437 264
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-	-
Total Actif			29 019 505	26 741 226	24 338 343
<u>PASSIF</u>					
PA1	Opérateurs créditeurs	3.5	21 656	20 160	19 816
PA2	Autres créditeurs divers	3.6	18 467	56 671	14 420
Total Passif			40 123	76 831	34 236
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	3.7	28 334 470	26 142 864	23 370 923
CP2 -	Sommes distribuables		644 912	521 531	933 184
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		168	222	198
CP2b	Sommes distribuables de la période		644 744	521 309	932 986
Actif Net			28 979 382	26 664 395	24 304 107
Total Passif et Actif Net			29 019 505	26 741 226	24 338 343

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/06/2018
(Exprimé en Dinar)

En TND			Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
PR1	Revenus du portefeuille Titres	3.2	202 916	411 098	292 051	542 405	1 017 517
PR1a	Dividendes		-	-	44 526	44 526	44 526
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		202 916	411 098	247 525	497 879	972 991
PR2	Revenus des placements monétaires	3.4	173 415	303 112	92 262	194 322	433 691
Total Revenus des Placements			376 331	714 210	384 313	736 727	1 451 208
CH1	Charges de gestion des placements	3.8	(61 291)	(117 173)	(63 405)	(126 105)	(248 707)
Revenus Nets des Placements			315 040	597 037	320 908	610 622	1 202 501
CH2	Autres charges	3.9	(7 879)	(15 056)	(29 348)	(58 351)	(116 987)
Résultat d'Exploitation			307 161	581 981	291 560	552 271	1 085 514
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		71 147	62 763	(38 144)	(30 962)	(152 528)
Sommes distribuables de la Période			378 308	644 744	253 416	521 309	932 986
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(71 147)	(62 763)	38 144	30 962	152 528
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		6 571	8 424	(25 467)	(28 362)	(8 291)
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		6 426	15 602	(7 520)	5 561	7 909
Résultat Net de la Période			320 158	606 007	258 573	529 470	1 085 132

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/06/2018
(Exprimé en Dinar)

En TND	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Exercice Clos le 31/12/2017
<u>Variation de l'actif net</u>					
<u>AN1 -</u>	<u>résultant des opérations d'exploitation</u>				
	<u>320 158</u>	<u>606 007</u>	<u>258 573</u>	<u>529 469</u>	<u>1 085 132</u>
AN1a -	307 161	581 981	291 560	552 271	1 085 514
AN1b -	6 571	8 424	(25 467)	(28 362)	(8 291)
AN1c -	6 426	15 602	(7 520)	5 561	7 909
<u>AN2 -</u>	<u>Distribution de dividendes</u>				
	<u>(1 117 063)</u>	<u>(1 117 063)</u>	<u>(1 094 474)</u>	<u>(1 094 474)</u>	<u>(1 094 474)</u>
<u>AN3 -</u>	<u>Transactions sur le capital</u>				
<u>AN3a</u>	<u>Souscriptions</u>				
	<u>4 816 174</u>	<u>5 186 331</u>	<u>(2 117 095)</u>	<u>701 370</u>	<u>(2 214 580)</u>
CSS	19 769 131	26 795 255	11 117 068	21 240 948	32 747 327
RSNDS	14 290	15 801	(2 172)	(274)	(3 696)
RSD	795 484	1 111 037	245 560	731 904	1 087 937
<u>AN3b</u>	<u>Rachats</u>				
	<u>(15 762 731)</u>	<u>(22 735 762)</u>	<u>(13 477 551)</u>	<u>(21 271 208)</u>	<u>(36 046 148)</u>
CSR	(15 196 568)	(21 858 339)	(13 071 245)	(20 501 148)	(34 801 213)
RSNDR	(11 326)	(13 195)	4 211	2 585	5 335
RSD	(554 837)	(864 228)	(410 517)	(772 645)	(1 250 270)
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>4 019 269</u>	<u>4 675 275</u>	<u>(2 952 996)</u>	<u>136 366</u>
		<u>(2 223 922)</u>			
<u>AN4 -</u>	<u>Actif net</u>				
AN4a	24 960 113	24 304 107	29 617 391	26 528 029	26 528 029
AN4b	28 979 382	28 979 382	26 664 395	26 664 395	24 304 107
<u>AN5 -</u>	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	236 602	232 970	280 301	253 445	253 445
AN5b	282 183	282 183	260 820	260 820	232 970
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>102,697</u>	<u>102,697</u>	<u>102,233</u>	<u>102,233</u>
		<u>104,323</u>			
<u>AN6 -</u>	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>				
	<u>4,59%</u>	<u>4,60%</u>	<u>3,52%</u>	<u>3,70%</u>	<u>3,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société «CAP OBLIG SICAV» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 juin 2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2018 à 15.623.894 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	222 000	13 962 478	14 308 798	49,38%
Emprunts d'Etat	22 000	3 420 103	3 449 169	11,90%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 946 865	6,72%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 500 000	1 502 304	5,18%
Emprunts de sociétés	200 000	10 542 375	10 859 629	37,47%
AIL 2014/1	10 000	400 000	421 440	1,45%
ATB 2007/1	3 000	93 750	94 264	0,33%
ATL 2013/2	8 000	480 000	497 274	1,72%
ATL 2014/1	5 000	100 000	101 696	0,35%
ATL 2017/1	5 000	400 000	407 148	1,40%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	300 000	311 872	1,08%
Attijari Leas 2014	10 000	400 000	412 296	1,42%
BTE 2010/1	2 000	60 000	62 347	0,22%
BTE 2016	10 000	800 000	820 368	2,83%
BTK 2012/1	15 000	428 625	442 125	1,53%
CIL 2013/1	2 000	120 000	123 947	0,43%
CIL 2014/1	10 000	400 000	422 160	1,46%
CIL 2014/2	7 000	280 000	287 090	0,99%
CIL 2015/2	3 500	210 000	218 591	0,75%
CIL 2016/1	2 500	150 000	151 134	0,52%
CIL 2016/2	5 000	400 000	408 944	1,41%
HL 2014/1	15 000	600 000	624 552	2,16%
HL 2015/1	5 000	200 000	202 092	0,70%
HL 2017/3	3 500	350 000	359 573	1,24%
HL 2017/2	3 500	350 000	370 891	1,28%
HL Sub 2015/1	3 000	180 000	186 641	0,64%
HL 2015/2	4 000	240 000	243 824	0,84%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000	203 788	0,70%
TL 2014/1	10 000	600 000	606 184	2,09%
TL 2018/1	3 500	350 000	353 354	1,22%
TL 2014/2	13 000	1 040 000	1 075 204	3,71%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	600 000	616 692	2,13%
UIB SUB 2015	3 000	120 000	120 252	0,41%
UIB SUB 2016	5 000	400 000	411 420	1,42%
UIB 2009/1	2 500	150 000	156 712	0,54%
UIB 2011/1	1 000	40 000	41 766	0,14%
UNIFACTOR 2013	5 000	100 000	103 988	0,36%
Titres OPCVM	84 393	1 306 672	1 315 096	4,54%
FCP SALAMETT CAP	84 393	1 306 672	1 315 096	4,54%
Total Portefeuille Titres		15 269 150	15 623 894	53,91%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du deuxième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-04-2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-06-2018
Obligations et Valeurs assimilées	3 342 500	-	678 750	678 750	-	2 663 750
<i>Emprunts d'Etat</i>	<i>1 750 000</i>	-	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	-	<i>1 500 000</i>
EMP NAT 2014 Cat C	1 750 000	-	250 000	250 000	-	1 500 000
Emprunts de Sociétés	1 592 500	-	428 750	428 750	-	1 163 750
TL 2014/1	800 000	-	200 000	200 000	-	600 000
HL 2015/1	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
CIL 2016/1	200 000	-	50 000	50 000	-	150 000
ATB 2007/1	112 500	-	18 750	18 750	-	93 750
UIB SUB 2015	180 000	-	60 000	60 000	-	120 000
Titre des OPCVM	900 238	1 350 036	950 028	943 602	6 426	1 306 672
FCP SALAMETT CAP	900 238	1 350 036	950 028	943 602	6 426	1 306 672
Total	4 242 738	1 350 036	1 628 778	1 622 352	6 426	3 970 422

3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 totalisent 202.916 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Obligations de Sociétés	163 175	323 134	200 640	403 759	790 177
Revenus des Emprunts d'Etat	39 741	87 964	46 885	94 120	182 814
Dividendes	-	-	44 526	44 526	44 526
Total	202 916	411 098	292 051	542 405	1 017 517

3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/06/2018 à 12.453.493 DT contre 6.501.340 DT au 30/06/2017. Le détail des placements monétaires à la date du 30/06/2018 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 500 000	3 530 171	12,18%
PLT 26072018 BTK 6 mois à 7,23%	1 000 000	1 024 721	3,54%
PLT 06092018 BTK 3 mois à 9,14%	1 000 000	1 004 608	3,47%
PLT 26092018 ATB 6 mois à 8,54%	1 500 000	1 500 842	5,18%
Certificats de Dépôt	8 882 335	8 923 323	30,79%
CD_8,20%_10/09/2018 ML 3 mois	983 929	987 322	3,41%
CD_9,15%_27/09/2018 AIL 3 mois	1 473 164	1 473 760	5,09%
CD_9,14%_27/09/2018 BT 3 mois	982 128	982 525	3,39%
CD_8,30%_16/08/2018 AIL 3 mois	983 737	991 688	3,42%
CD_8,20%_26/07/2018 BT 3 mois	983 929	995 536	3,44%
CD_8,50%_30/07/2018 UNIFAC 2 mois	988 825	994 599	3,43%
CD_7,79%_05/07/2018 ATB 10 jours	998 273	999 309	3,45%
CD_8,20%_06/07/2018 UNIFAC 2 mois	989 214	999 101	3,45%
CD_7,79%_07/07/2018 ATB 10 jours	499 136	499 482	1,72%
Total	12 382 335	12 453 493	42,97%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 173.415 DT pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2018.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	35 811	68 804	29 415	56 553	119 241
Revenus des Certificats de Dépôt	137 604	234 308	62 847	137 769	314 450
Total	173 415	303 112	92 262	194 322	433 691

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 21.656 DT au 30/06/2018 contre 20.160 DT au 30/06/2017.

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2018	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	327	265	315
Retenue à la Source	15 693	11 866	11 866
Redevance CMF	2 447	2 278	2 239
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	-	42 262	-
Total	18 467	56 671	14 420

3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/04/2018 au 30/06/2018 s'élève à 4.019.269 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	4 588 524
Variation de la part Revenu	(569 255)
Variation de l'Actif Net	4 019 269

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2018 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/04/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2018
Montant	23 735 276	19 769 131	(15 196 568)	28 307 839 (*)
Nombre de titres	236 602	197 066	151 485	282 183
Nombre d'actionnaires	502	334	234	602

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2018 au 30-06-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	28 307 839
Variation des +/- values potentielles sur titres	8 424
+/- values réalisées sur cession de titres	15 602
Régl des sommes non distribuables de la période	2 606
Capital au 30.06.2018	28 334 470

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	61 291	117 173	63 405	126 105	248 707
Total	61 291	117 173	63 405	126 105	248 707

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2018 s'élève à 61.291 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance CMF	6 925	13 239	7 164	14 249	28 102
TCL	954	1 817	936	1 840	3 660
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	21 248	42 262	85 225
Total	7 879	15 056	29 348	58 351	116 987